

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GARDE AMIS INC.	Numéro de permis 318023	Date d'inspection Le 02 octobre 2024	
Nom de l'établissement Club Anna-Malenfant		Numéro de téléphone (506) 383-8470	
Adresse 500 rue Centrale Dieppe NB E1A 6V7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	09 oct. 2024	
Commentaires : Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé plus que 30 après-classes au gymnase. Une demande de changement a été envoyée pour ajouter 30 espaces supplémentaires cependant, cela n'a pas encore été approuvé. Cette demande de changement doit être approuvée avant d'effectuer ces changements.			

Commentaires généraux
<p>Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le ratio enfants-personne éducatrices -Les vérifications du casier judiciaire\vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel. -L'espace de rangement (produits toxiques verrouillés) -L'aire de jeu extérieur -Matériel de jeu extérieur -Le lieu d'exploitation <p>Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer les enfants manger leur collation (boîte à diner), jouer à des jeux libres à l'intérieur, les jeux libres à l'extérieur et une activité dirigée (bricolage d'une noix).</p> <p>La cafétéria qui était approuvée pour 15 après-classes n'est plus disponible. Le nombre à ce permis sera donc réduit à 52 après-classes. Une demande de changement devra être envoyée à la mentore en assurance de la qualité.</p> <p>De plus, une demande de changement pour ajouter 15 espaces supplémentaires à la cafétéria n'est plus nécessaire alors elle a été annulée.</p>

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 octobre 2024

Date

original signé par
Sylvie LeBreton

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 octobre 2024

Date